

Bilan de compétences

Programme Détaillé

Novembre 2022

| | |
|---|----------|
| Publics-cibles | 2 |
| Pré-requis | 2 |
| Objectifs | 3 |
| 1 - Phase préliminaire | 3 |
| 2 - Phase d'investigation (7 semaines) | 4 |
| Étape 2.1 : "Introspection" | 4 |
| Étape 2.2 : "Définition du projet" | 4 |
| Étape 2.3 : "Exploration" | 4 |
| 3 - Phase 3 - Synthèse | 4 |
| Durée | 5 |
| Modalités et délais d'accès | 6 |
| Moyens pédagogiques | 6 |
| Moyens techniques | 6 |
| Moyens d'encadrement | 7 |
| Modalités d'évaluation | 8 |
| Engagements déontologiques | 8 |

Présentation générale

Le bilan de compétences de l'Escale est un bilan en 8 semaines, comprenant 3 phases :

- Phase 1: Préliminaire
- Phase 2: Investigation
- Phase 3: Synthèse

Le bilan de compétences de l'Escale poursuit 3 objectifs :

- analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Ces objectifs réglementaires pourront être complétés d'ambitions personnelles propres à chaque participant.

Publics-cibles

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne détenant une première expérience professionnelle, en poste ou en transition, désireuse d'être accompagnée pour identifier de nouveaux projets professionnels.

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de type questionnaires et tests. L'accessibilité du parcours est assurée et des adaptations possibles, en fonction du handicap.

Pré-requis

Aucun pré-requis.

Les participants doivent néanmoins être disponibles sur l'ensemble du bilan de compétence et disposer d'un ordinateur ou d'une tablette pour suivre les trois phases de l'accompagnement.

Objectifs

Conformément aux dispositions de l'article L6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation..

Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre. Il vise également à fournir au participant les clés pour réorienter son parcours professionnel de manière autonome.

Contenu

Conformément à l'article R6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences est organisé en trois phases successives :

1. **Une phase préliminaire** qui a pour objet :
 - D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire ;
 - De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin ;
 - De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan ;
2. **Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives
3. **Une phase de synthèse** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :
 - De s'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation ;
 - De recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels ;
 - De prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

Les trois phases du bilan de compétences de L'Escale s'organisent comme suit :

1 - Phase préliminaire

- Durée : 45 minutes
- Objectif :
 - présenter le dispositif
 - rencontrer et commencer à connaître le participant
 - apprécier la nature du projet professionnel du participant
 - répondre à toutes les questions du participant
- Modalités pédagogiques: Le consultant formateur:
 - dispose d'une grille pour mener cette phase

- formalise cette phase par la remise d'un livrable d'analyse partagée de la situation

2 - Phase d'investigation (7 semaines)

Étape 2.1 : "Introspection"

- Durée : 2 semaines
- Objectif : mieux se connaître
- Modalités pédagogiques :
 - 90 minutes de vidéos
 - Test de personnalité et de motivation (Assessfirst)
 - La Valise (13 exercices)
 - 1 visioconférence de 1h30 à la fin de cette étape

Étape 2.2 : "Définition du projet"

- Durée : 2 semaines
- Objectif : exploiter et faire émerger jusqu'à 3 idées de projets professionnels
- Modalités pédagogiques : 1 visioconférence de 1h30 à la fin de cette étape

Étape 2.3 : "Exploration"

- Durée : 3 semaines
- Objectif : affiner son projet
- Contenu :
 - démarche réseau
 - compétences transposables
- Modalités pédagogiques : 1 visioconférence de 1h30 à la fin de cette étape

Un suivi individualisé par téléphone est assuré par le consultant formateur pendant toute la durée de la phase d'investigation :

- curation de contenus
- motivation individuelle
- suivi de l'engagement et de l'assiduité

3 - Phase 3 - Synthèse

Étape 3.1 : "Passage à l'action"

- modalité : organisation d'une visio d'1h avec le participant
- livrable : synthèse
 - rappel des circonstances de la demande de bilan de compétences
 - rappel du déroulé du parcours
 - cartographie des compétences et aptitudes identifiées
 - présentation du/des projet·s envisagé·s
 - principales étapes identifiées pour réaliser ce·s projet·s
 - conseil orienté "organisation"
 - Conseil orienté "réseau"
 - conseil orienté "confiance en soi"

Étape 3.2 : envoi du livrable de synthèse (dans les 8 jours suivants la visio)

La synthèse suite aux étapes du bilan de compétences est envoyée par mail et déposée sur l'espace dédiée du participant. Il pourra y accéder à volonté après la fin du bilan de compétences.

Par ailleurs, ces données seront conservées avec l'accord du participant et seront supprimées dans les délais imposés par la loi si besoin. Ces données resteront strictement confidentielles et appartiennent au participant.

Étape 3.3 : remise de l'attestation de réalisation et envoi du questionnaire de satisfaction

L'attestation de réalisation du bilan de compétences est envoyée par mail et nous demanderons au participant de la signer dans les délais impartis. Cette attestation sera aussi disponible sur l'espace dédié du participant.

Nous demanderons enfin au participant de remplir un questionnaire de satisfaction pour évaluer ce qu'il a appris mais aussi de comprendre les points sur lesquels le bilan de compétences doit s'améliorer sur le fond comme sur la forme.

Étape 3.4 : RDV à 6 mois

A l'issue de la dernière visioconférence de synthèse, nous demanderons au participant de prendre un RDV de suivi dans 6 mois avec un consultant.

Ce RDV de suivi doit nous permettre de faire le point avec le participant sur l'avancée de son projet validé avec nous et de comprendre ce qu'il a fait de son bilan.

Nous lui enverrons par la suite un dernier questionnaire

Durée

Dans le respect des dispositions de l'article L6313-4 du Code du travail, le bilan de compétences de L'Escale dure 23 heures, qui se répartissent de la façon suivante :

- Accompagnement individuel (synchrone et asynchrone): 14h15
 - 45 min d'entretien individuel (phase 1)
 - 3 x 1h30 d'entretien individuel (phase 2)

- 8 heures d'accompagnement individuel asynchrone (phase 2)
- 1 h de synthèse (phase 3)
- 1h à 6 mois
- Distanciel (vidéos à regarder): 1h45
- Exercices à réaliser par le participant (exercices et tests à réaliser): 6h

Modalités et délais d'accès

Les sessions sont individuelles et planifiées avec chaque stagiaire lors de la phase préliminaire

Moyens pédagogiques

L'équipe pédagogique :

Pour la réalisation du bilan de compétences, le participant dispose :

- D'un livret d'accompagnement reçu à son domicile
- D'un accès à la plateforme professionnelle (www.podia.com) où la personne devra se créer un compte et d'un espace personnel lui permettant de visionner l'intégralité des vidéos et de télécharger les templates et check-lists associés contenant plus de 33 vidéos
- D'échanges mails réguliers avec le formateur
- De templates
- D'un accès au groupe facebook privé de l'Escale
- D'un groupe dédié d'échange par téléphone
- Tests de personnalité en ligne
- D'un espace pour compléter son dossier de synthèse sur Google Drive ainsi que tous les supports contenus dans le livret
- D'une synthèse finale rédigée par le formateur et remise au participant.

Des canaux de communication variés :

La diversité des supports pédagogiques et des outils de communication utilisés favorise l'engagement du participant ainsi que la communication instantanée et le partage avec son formateur.

Des supports de formation variés :

- Vidéos
- Livret d'accompagnement relié
- Exercices et tests en ligne

Des canaux de communications multiples :

- Mails

- Echanges téléphoniques
- Visio-conférences
- Echanges whatsapp

Le participant est accompagné par un formateur (créateurs du parcours de formation).

Le bilan de compétences est réalisé exclusivement en ligne grâce à des supports pédagogiques disponibles sur une plateforme de formation en ligne et des sessions individuelles réalisées en visioconférence (sur les créneaux horaires choisis par le participant).

Le bilan de compétences est basé sur l'autonomisation du participant via une mise en action concrète et guidée. La méthodologie détaillée lui permettra par ailleurs de potentiellement suivre le même cheminement au cours de son futur parcours professionnel.

La méthodologie proposée durant la phase d'exploration est notamment basée sur le principe du "test and learn". Des actions concrètes à mettre en place sont proposées, notamment via le développement d'une démarche réseau.

Durant cette phase, le bilan est fondé sur une pédagogie "active" pour positionner le participant en position de découverte, d'exploration et de rencontres.

Le schéma d'accompagnement rapide (8 semaines maximum) et rythmé confère une vraie dynamique au programme et met en place des habitudes de travail efficaces.

Moyens techniques

Moyens d'encadrement

Pour s'assurer que le participant qui suit le bilan de compétences avance et passe toutes les étapes, nous avons mis en place différents dispositifs d'encadrement:

- Durant la phase préliminaire, le formateur s'assure que le participant a bien compris les modalités du parcours (vidéos en ligne, livret d'accompagnement, nombre de séances individuelles, durée du parcours...). Il évalue par ailleurs la capacité d'engagement et d'investissement du participant.
- Durant la phase d'investigation :

- Au cours de l'étape 1 (introspection), le participant doit réaliser des travaux et exercices spécifiques avec comme objectif de remplir une "valise" professionnelle qui sera revue par le formateur
 - Au cours de l'étape 2 (définition de projets), 3 projets professionnels sont définis, discutés et validés par le formateur
 - Au cours de l'étape 3 (exploration), une liste des personnes à rencontrer est établie et discutée avec le formateur
- Durant la dernière phase, la synthèse du bilan est présentée au participant. Celui-ci valide le plan d'action avec le formateur (personnes à rencontrer, compétences à acquérir, formations à suivre, délais à respecter...).

Durant tout le parcours de formation, des points réguliers, à l'issue de chaque étape, sont organisés entre le formateur et le participant.

Des échanges réguliers sont aussi réalisés par whatsapp, par mail et sms.

Le formateur est disponible par mail pour toute question ou difficulté rencontrée.

Modalités d'évaluation

- Une attestation de présence est remplie par le participant lors de chaque session individuelle
- Une synthèse est présentée au participant en fin de bilan et lui est remise dans un délai de huit jours
- Une attestation de réalisation globale est signée par le participant à la fin du bilan de compétences
- A l'issue du bilan de compétences, un questionnaire de satisfaction en ligne doit être rempli par le participant
- 3 mois après la remise du document de synthèse, l'accompagnateur valide, lors d'un échange en visio-conférence, l'avancée du projet (avancées et freins rencontrés).
Un nouveau suivi est réalisé par mail 6 mois après la fin du bilan de compétences.

Engagements déontologiques

Nous exerçons notre activité dans le respect des droits fondamentaux de la personne humaine.

Dans le cadre de notre activité Bilan de compétence, nous nous engageons sur les principes fondamentaux suivants :

- Le bilan de compétences repose sur la demande et l'adhésion volontaire du Participant.
- Sa réalisation est soumise à la signature :
 - d'un contrat bipartite s'il est effectué hors du cadre de son employeur
 - d'une convention tripartite s'il est réalisé dans le cadre de son employeur
- Notre démarche est soumise à l'obligation de moyen
- Nous déployons des méthodes validées et maîtrisées, qui présentent des garanties de sérieux, d'efficacité et d'objectivité et permettent d'obtenir des résultats
- Nous nous engageons à ne pas sortir de l'objectif du bilan dans notre recueil d'informations.
- Le bilan comportera nécessairement une phase préliminaire, une phase d'investigation et une phase de synthèse. Une phase de suivi à 6 mois permet de compléter le dispositif.
- Nous nous soumettons à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité et nous interdisons de divulguer les informations reçues.
- Nous nous engageons aussi à une obligation de neutralité tant par rapport à l'offre de formation que par rapport à l'emploi.
- Nous communiquons au participant une synthèse écrite qui devient la seule propriété du bénéficiaire et ne peut être communiquée à un tiers sans son accord.